

# Gérard FAUBERT

S'exprime sur les raisons et les conditions de son départ de l' Afpa Guyane

Cayenne, le 1<sup>er</sup> avril 2011

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Parti de l'AFPA le 03 mars 2011 et ce dans des circonstances très particulières, j'ai tenu après quelques semaines de réflexion à m'exprimer sur le sujet et m'employer via la Presse et les Media Guyanais à éclairer le public, et faire ainsi connaître ce à quoi se rapportent les raisons exactes de mon départ.

Le 03 mars 2011, lors du dernier Conseil d'Administration, je quittais la présidence de l'AFPA à la suite d'une surprenante décision prise par les élus de la Collectivité Régionale, qui présentaient leur démission du bureau de l'AFPA, me reprochant le délai important avec lequel le processus d'embauche effective du nouveau Directeur Général de l'AFPA s'était déroulé.

Pour vous éclairer, je vous dirai que nous ne devons pas oublier que c'est sur la demande des élus régionaux dont l'absentéisme était évident et répété (par ex : un report de CA à deux reprises, les 14 janvier et 15 février 2011), que le Conseil d'Administration ne s'est pas tenu, alors qu'il était acté à l'ordre du jour des points très important, en particulier, celui lié à la nomination de Monsieur ARON au poste de Directeur Général de l'AFPA.

Les élus de la collectivité régionale, à l'ouverture de la séance du 3 mars 2011, ont présenté leur démission du bureau de l'AFPA. Celle des autres membres du bureau de l'AFPA s'est avérée inévitable, et donc la mienne. L'origine de cette tension est née depuis l'installation de la nouvelle équipe régionale en mars 2010. Une division était déjà perceptible entre les élus sur l'orientation à prendre en faveur de l'AFPA et la survenue régulière de changements d'avis au cours des quatre premiers mois de travaux à l'AFPA ont été les premiers effets.

Ainsi :

Le 28 avril 2010, l'AFPA entrait dans sa première période d'observation fixée par le Tribunal de Grande Instance et dans le cadre de son redressement judiciaire, elle s'appropriait également à rentrer dans une phase de réorganisation et de restructuration.

Le projet tel que je le proposais semblait présenter officieusement un intérêt majeur pour la collectivité régionale et pour l'AFPA elle-même en danger.

Mais dans les faits, il s'est avéré que ces mêmes administrateurs ne s'employaient qu'à monter et à défendre un autre projet qui ne cherchait, à mon sens, qu'à renforcer a contrario des salariés dont le comportement de barrage systématique n'a fait que plonger au fil du temps l'AFPA dans un déficit de plus de 6 millions d'euros dont le cumul perdure depuis 2004.

En effet, l'AFPA a été victime, à mon sens, depuis 2004 et ce, jusqu'en 2008 d'une gestion calamiteuse ; et le Directeur Général de l'époque, qui est le consultant aujourd'hui de la Région pour l'AFPA, devrait réfléchir sur les effets négatifs de ses actions passées et sur sa responsabilité au départ dans la situation de l'AFPA. Le tout sans avoir à s'en réjouir.

# Gérard FAUBERT

S'exprime sur les raisons et les conditions de son départ de l' 

De ce fait, dès ma prise de fonction à la Présidence en décembre 2008, mon souci premier a été de montrer à l'ensemble des institutions, quelles soient politiques ou économiques ou administratives, que l'AFPA pouvait présenter une autre et meilleure image que celle qu'elle avait, notamment en réorientant sa stratégie vers un véritable développement.

Pour cela, j'ai pris plusieurs décisions :

- Tout d'abord en mon nom propre, j'ai acté des engagements envers les organismes sociaux ; ce qui nous a permis de ramener ainsi la dette de l'AFPA envers les organismes concernés qui était à une hauteur de 3,18 millions € pour arriver avec une certaine satisfaction à la somme de 2,78 millions €.

Le fruit de cette performance reposait sur une politique de relances appuyées qui a duré 18 mois.

Hélas, cela n'a pas suffi d'où je me suis attelé à travailler encore sur ce dossier d'autant qu'il me fallait apporter des éléments porteurs afin de pouvoir redonner confiance aux prescripteurs.

- D'autres démarches d'approches mais différentes ont permis à terme la signature de conventions et d'engagements importants avec, entre autres, des souscripteurs tels que la Mission Locale, le GSMA....

Pour poursuivre le chantier entrepris, il fallait également ajouter à tous ces efforts fournis, ceux de l'ensemble de nos équipes en place. Mais il s'avère que **peu de nos cadres croyaient à une stratégie de développement**.

Néanmoins et malgré la réticence de certains, nous avons tout de même, pour ma grande satisfaction, réussi à engranger un chiffre d'affaires supplémentaire de **850 000 € pour l'année 2009**. Le Conseil d'administration du 05 juillet 2010 approuvant ainsi celui-ci avec satisfaction par rapport à un résultat d'exploitation positif en ce sens.

Mais il s'avère qu'à un moment donné, malgré les bons résultats encourageants ci-dessus décrits, l'AFPA s'est retrouvée avec une dette accumulée dans le temps représentant **à la date du 31 décembre 2009** une somme globale de **6,9 millions d'euros**. D'où l'obligation pour le Président de s'engager dans une démarche de saisie du Trésorier Payeur Général afin qu'il puisse jouer son rôle d'accompagnement et d'appui dans le règlement à long terme de la dite-dette.

Je tiens à souligner qu'au cours des 9 années qui ont précédé mon arrivée à l'AFPA, aucun des Président ou Directeur Général n'avait eu le courage d'affronter et de traiter réellement les problèmes qui se présentaient à eux notamment sur ce plan critique et lourd qu'est la dette ; certains préférant plutôt la fuite en avant que l'engagement responsable.

J'en veux pour preuve aujourd'hui qu'aucun Conseil d'Administration n'ait voulu prendre de décision pour enrayer la spirale, et qu'aucune alerte n'ait été émise par nos prestataires de services en comptabilité appelés normalement à jouer comme il se devait leur rôle en accomplissant la mission pour laquelle ils reçoivent leurs honoraires.

# Gérard FAUBERT

S'exprime sur les raisons et les conditions de son départ de l' Afpa Guyane

Ce courage nécessaire, je l'ai eu et en tant que Président responsable, j'ai du prendre depuis un an et ½ des décisions que je ne regrette nullement. Mon objectif permanent étant une sauvegarde de l'emploi en privilégiant l'intérêt collectif. D'ailleurs, c'était bien la base de travail annoncée en 2008 par le Président du Conseil Régional de l'époque, M. Antoine KARAM.

Cela ne plaisait pas à tout le monde. C'est ainsi que dès lors que l'on touche à des intérêts individuels, nous voyons apparaître des attitudes réfractaires qui remettent en cause systématiquement les choix qui sont faits ou les projets qui se dessinent, tout en sachant que les décisions difficiles sont à prendre.

Dès lors, une très grande tension s'est installée au sein de l'AFPA en faisant que le management de M. Éric CABERIA, Directeur de l'époque, ait déclenché une contestation imméritée venant de la part de certains cadres dont l'attitude peut être qualifiée d'anormale voire condamnable.

De mon côté, je relevais ainsi que j'étais à même d'admettre que ma qualité et ma responsabilité de Président pouvaient me permettre d'envisager des sanctions lourdes à l'encontre d'une partie du personnel, fussent-elle des cadres, auteurs de fautes évidentes. Ce que je n'ai pas mis en application.

Ainsi j'ai trouvé indignes les agissements de certains responsables de Pôle, s'exposant ainsi à des sanctions disciplinaires qui auraient pu être appliquées à leur rencontre et ce, pour des fautes qualifiées de lourdes :

- Insubordination vis-à-vis de la hiérarchie, refusant de répondre à une demande de son responsable, et écopant ainsi de 2 avertissements.
- Appel aux salariés à une manifestation contre décisionnelle, alors qu'on est sensé être le bras droit du Directeur Général.
- Prise d'engagements au nom du Président, en l'absence de tous mandats, outrepassant ses droits et mettant ainsi en péril les appels d'offre auquel l'AFPA pouvait être en mesure de répondre et d'être retenue.
- Absence d'engagement, et preuves d'incompétence avérée, plaçant l'intéressé dans l'incapacité d'assurer sa mission de recouvrements des créances de l'AFPA dont le montant global atteignait 4,9 millions d'euros depuis 8 années écoulées.

☞ Vu la situation actuelle mettant encore en action des éléments « fautifs » qui n'ont pas été à la hauteur de la mission de ces personnels, la question se pose de savoir si c'est sur ces mêmes personnes que les élus de la collectivité régionale veulent s'appuyer pour redresser l'AFPA ?

☞ Est-ce avec la nomination d'un Président qui par le passé n'a pas été en mesure de régler ces mêmes problèmes, et qui de surcroit est toujours sous le coup de décision administrative de l'AFPA, sur lequel les élus de la collectivité régionale comptent sincèrement prendre appui ?

☞ Est-ce enfin avec la nomination d'un Directeur Général qui a été muselé et mis en exil que la collectivité régionale compte s'appuyer pour atteindre de bons objectifs ?

☞ N'est-ce pas en se rapprochant ainsi de l'UTG que les élus politiques n'adoptent pas une attitude que l'on dirait scandaleuse surtout lorsqu'ils devront expliquer leur présence dans les instances de l'AFPA, sachant que la région s'apprêterait à réclamer une dette de

# Gérard FAUBERT

**S'exprime sur les raisons et les conditions de son départ de l' Afpa Guyane**

près de 2 millions d'euros représentant des avances faites en 2008 et que l'on pourrait considérer comme « éteinte » ?

Tout cela pour vous dire, après ce grave questionnement posé, que la situation que j'ai vécue à l'AFPA au sein du bureau depuis 6 mois, orchestrée par les élus de la Collectivité Régionale et de son Conseil, sans oublier la complicité du syndicat UTG, avait comme seul objectif final mon départ de l'AFPA avec une action de déstabilisation du Président pour pouvoir se substituer librement à la justice.

Ceci étant dit, je souhaite que la vérité sur la dégradation de la situation de l'AFPA au cours de ces dernières années éclate un jour et que les coupables aient à répondre de leurs méfaits !

Selon ce que je pressens, à moins que je ne me trompe, une vérité transpire en me faisant présumer que **la Collectivité Régionale veuille la liquidation judiciaire de l'AFPA Guyane.**

Je relève avec amertume qu'il a été dit que 70% des salariés, ces jours derniers, ont souhaité mon départ alors que le décompte de signatures relevées ne le confirme pas au vu des 31 apposées sur la pétition.

Vous comprendrez que je trouve lamentable l'attitude du chef de file, de ses quelques sous-fifres et de ce syndicat qui contribuent à œuvrer pour le mal en vérolant et en tuant l'AFPA par leurs agissements. Il ne faut donc pas confondre « dialogue social » et « rapport de force ».

En tous cas, après m'être exprimé franchement sur les circonstances et les conditions malheureuses de mon départ, j'ai le sentiment d'avoir laissé une structure souffrant d'un réel problème d'organisation générale et qui mérite d'être débattu intelligemment au plus haut degré de sa gouvernance afin de pouvoir aboutir à terme à une solution salvatrice pour ce bel instrument de formation dont a besoin, de manière pléthorique en Guyane, une forte population de demandeurs d'emploi, de salariés en sous-qualification ou en reconversion professionnelle.

De graves problèmes restent à être résolus pour cette structure qui restitue depuis l'exercice de l'année 2009 un compte d'exploitation que j'ai présenté avec un excédent de 334 000 euros avec une gestion équilibrée en 2010 voire-même légèrement bénéficiaire et ce, malgré l'annulation du découvert autorisé de 300 000 € que nous accordait la BRED et malgré la décision de la Collectivité Régionale de mettre fin à la dotation de fonctionnement pour le CRPT pour un montant de 534 000 €. Ce qui a, en fait, malheureusement pour dernier résultat d'aggraver un peu plus l'insuffisance de financement de l'AFPA.

Devant une telle cacophonie, mon organisation syndicale la CDTG, qui est la seule à ne pas être représentée actuellement à l'AFPA, décide de son retrait de ce type de paritarisme qui n'en n'est pas un et qui rend instable le fonctionnement de l'AFPA.

Pour gagner la bataille de son avenir, je souhaite pour se faire que l'AFPA ait à payer ses erreurs, puisse corriger ses imperfections, reconnaître ses manquements et ses incompétences et opte enfin pour une nouvelle équipe dirigeante efficace et soudée. Et que la rigueur et la justice puissent régner comme dans tout établissement qui se respecte.

# Gérard FAUBERT

S'exprime sur les raisons et les conditions de son départ de l' 

En mettant fin à mon propos, je tiens à vous dire malgré ma déception personnelle que j'ai toujours cru et que je crois encore en une AFPA énergique, réactive, efficace et apte à répondre à la demande de notre jeunesse ; cette jeunesse si nombreuse à vouloir bénéficier de formations qualifiantes ou de perfectionnement au sein des infrastructures dont l'AFPA a la gestion. Mais cela passe de manière incontournable par un changement de l'image que l'on doit lui donner, des méthodes employées, de l'organisation interne et de la stratégie de développement.

Ce choix n'est pas facile, surtout sans suffisamment d'investissement des personnes et de la structure proprement dite. Les décisions qui seront prises donneront suite, je l'espère, à des résultats encourageants pourvu qu'ils prennent corps dans un cadre légal et réglementaire.

**Gérard FAUBERT**